



Le médiateur des entreprises

Présentation de la mission Innovation en lien avec le
CIR-CII

France Innovation - 25 octobre 2018

Pierre.Pelouzet@finances.gouv.fr

Philippe.berna@finances.gouv.fr



Médiation des entreprises

- Présentation de la médiation des entreprises
- Présentation de la Mission Innovation
- Présentation de l'action CIR-CII
- Présentation du référencement des acteurs du conseil en CIR-CII
- Présentation de la gestion des saisines portant sur le CIR-CII



Médiation des entreprises :

Historique

Création de la **médiation inter-entreprises** suite aux conclusions des Etats Généraux de l'Industrie (avril 2010), qui ont mis en évidence les effets néfastes d'un déséquilibre dans les relations clients-fournisseurs

Création de la **médiation des marchés publics** (décembre 2012) suite aux nouveaux sujets qui nous étaient soumis

Extension de la mission à l'innovation (mars 2014) pour faciliter la mise sur le marché d'une innovation tout au long de son parcours

Le médiateur des entreprises : lettre de mission du ministre de l'économie (septembre 2015) et décret du 14 janvier 2016



La médiation des entreprises

Un dispositif gouvernemental ouvert à toute entreprise

Deux types d'action

- Mission de « **réparation** » à court terme : une stricte fonction de médiation afin d'aider les entreprises concernées par un conflit à trouver une solution adaptée (formations DU1 et/ou DU2 IGPDE)
- Rôle de « **préparation** » : améliorer dans la durée les relations clients / fournisseurs en transformant les pratiques, changer de paradigme concernant le rapport de forces, y compris pour ce qui relève du code de marchés publics.

Trois principes au service d'une démarche librement consentie par les parties :

- Confidentialité
- Gratuité
- Rapidité

Quatre objectifs principaux

- Restaurer la confiance
- Ré-humaniser les relations entre clients et fournisseurs
- Inciter les entreprises à assurer leur indépendance stratégique
- Renforcer la responsabilité des leaders de filière



La médiation des entreprises

Comment saisir le médiateur ?

3 modes de saisine

- ✓ Individuelle
- ✓ Collective
- ✓ Branche

- **la médiation individuelle** : une entreprise entre seule en médiation vis-à-vis d'un client ou d'un fournisseur
- **la médiation collective** : le médiateur peut intervenir à la demande d'un syndicat ou d'une fédération professionnelle. Il est également possible que plusieurs entreprises rencontrant les mêmes difficultés se groupent pour déposer un dossier de médiation
- **la médiation de branche** : une branche professionnelle VS une autre branche

Une voie d'entrée pour déposer un dossier

www.mediateur-des-entreprises.fr

C'est le mandat qui nous permet d'agir



La mission Innovation : 5 priorités et ...

1. Participer à la mise en œuvre de conventions de partenariat avec les acteurs de l'innovation publics et privés (portant sur le financement de l'innovation et l'extension de la charte en faveur des PME Innovantes au secteur privé).
2. Améliorer les mécanismes de transfert entre acteurs de la Recherche Publique (Laboratoires de recherche, SATT, CNRS, INSERM, CEA,...) et les entreprises innovantes (start-up, TPE, PME et ETI).
3. Améliorer la protection de la propriété intellectuelle et industrielle dans les relations contractuelles.
4. Améliorer la compréhension et l'utilisation du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation.
5. Améliorer et sécuriser l'accès au financement



La mission Innovation : 5 priorités et...

... 2 objectifs opérationnels :

1. Améliorer le dialogue avec le marché pour contribuer au développement de l'entreprise innovante et accroître son chiffre d'affaires, dans des conditions d'exécution équilibrées et pérennes
2. Améliorer le dialogue avec l'administration et les acteurs publics (CIR-CII, aides publiques, laboratoires de recherche publique, BPI...) pour contribuer au financement de l'entreprise innovante et au renforcement de ses fonds propres



La mission Innovation

Alliance pour l'Innovation Ouverte : Réussir un premier démonstrateur

Une action menée par Axelle Lemaire et la DGE pour faciliter l'accès des start-up auprès de grands comptes pour signer des premiers prototypes

Guide des bonnes pratiques pour l'Innovation Ouverte : Réussir un prototype en vue d'un achat innovant à vocation industrielle

Comité de pilotage animé par Pacte PME et la Médiation des entreprises :

- Identifier et partager les meilleures pratiques entre Grands comptes et PME sur les sujets d'innovation ouverte
- Mettre en place des indicateurs de mesure de l'intensité de la relation PME/Grands compte en innovation

Charte en faveur de l'Innovation Ouverte : Innover ensemble

Extension de la Charte APE en faveur des PME innovantes à l'ensemble des acteurs publics et privés



La mission Innovation

Objectif 2% d'achat public innovant : Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a entendu faire de la commande publique un levier au soutien de la capacité d'innovation des entreprises. La mesure 32 de ce Pacte exige ainsi qu'au moins 2% de la commande publique de l'Etat, de ses opérateurs et des hôpitaux soient effectués auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaires (ETI) de croissance innovantes à l'horizon 2020.

=> Valoriser et diffuser le Partenariat d'innovation : *Oser l'innovation avec le secteur public*

Groupe de travail SGMAP Innover & Entreprendre : *Simplifier pour accélérer*

Premier train d'une dizaine de mesures pour faciliter l'innovation et l'entrepreneuriat (CIR-CII, Aides, ...).

Accompagnement du programme **France Expérimentation**

Groupe de travail RGPD



Référencement des acteurs du Conseil en CIR-CII

Rappel des objectifs de la démarche

- Renforcer la relation de confiance entre les Entreprises innovantes et les Acteurs du conseil sur le Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation
- Favoriser l'accès aux financements de la recherche et de l'innovation (CIR & CII)
- Etablir un référentiel de bonnes pratiques des acteurs du conseil en CIR-CII : Valoriser les bonnes pratiques et bannir les mauvaises
- Promouvoir et diffuser les outils de l'administration (recours, guides pédagogiques, rescrits, médiation, ...)
- Instaurer une plateforme de dialogue entre tous les acteurs de l'écosystème

Nota : A ce stade de la démarche, le périmètre des travaux s'inscrit dans le cadre de la relation contractuelle qui lie le prestataire de conseil avec l'entreprise innovante cliente.



Référencement des acteurs du Conseil en CIR-CII

Le Dispositif

Confiance - Dialogue - Simplification :

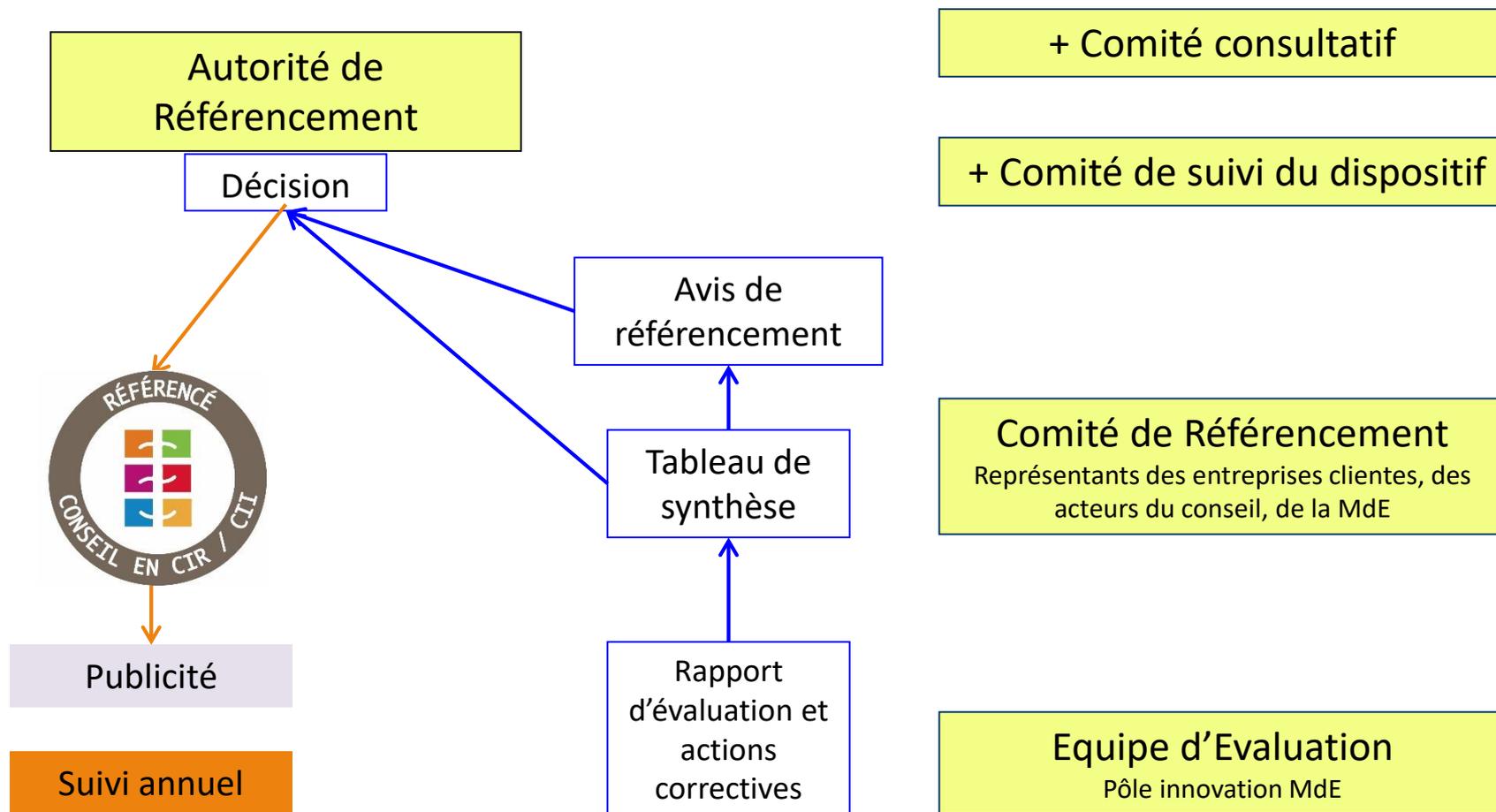
Etabli avec des représentants des acteurs du conseil, des entreprises clientes, et l'administration, le dispositif comprend :

- Une charte avec « 5 devoirs » (critères rédhibitoires) et « 11 engagements », valorisant les bonnes pratiques et bannissant les mauvaises à toutes les étapes de la relation contractuelle.
- Un mécanisme de référencement formel, animé par la médiation :
 - Analyse des candidatures
 - Evaluation documentaire et en face à face
 - Partage des résultats et actions correctives éventuelles
 - Attribution pour 3 ans, et suivi annuel
- Des outils pour harmoniser les pratiques et garantir la déontologie du fonctionnement et la confidentialité des données.
- Une clause contractuelle de recours à la Médiation



Référencement des acteurs du Conseil en CIR-CII

Qui fait quoi ?



Saisir la médiation :

www.mediateur-des-entreprises.fr



The screenshot shows the homepage of the Mediator of Enterprises website. At the top, there is a header with the logo of the French Republic and the text "economie.gouv.fr" and "Le portail de l'Économie et des Finances". To the right, there are social media icons for Twitter, Facebook, and LinkedIn, along with a search bar labeled "Recherche". Below the header, there is a navigation menu with tabs for "Accueil", "La médiation", "Acheter responsable", "Innover ensemble", "Publications", and "Presse". The main content area is titled "Le Médiateur des entreprises" and features a sub-header "Le mot du médiateur des entreprises". A photograph of Pierre Pelouzet is shown on the left, with a text block on the right that reads: "Bienvenue à toutes et à tous sur ce site. Restaurer la confiance entre les acteurs de notre économie est l'une des clés de la compétitivité française. En renouant le dialogue, en mettant à plat les difficultés qui peuvent survenir dans une relation commerciale, les entreprises qui font le choix de la médiation misent sur la poursuite de relations d'affaires à moyen et long terme et sur le renforcement des écosystèmes régionaux ou de filières industrielles. Les acteurs d'une même filière ont un intérêt collectif : PME et grands groupes s'apportent mutuellement, et c'est leur complémentarité qui est la clé pour conquérir des marchés, en France comme à l'export. Le temps et l'argent que l'on « épargne » en évitant un contentieux avec un client ou un fournisseur peut être investi dans la recherche, le marketing, le commercial !

Que vous soyez chef d'entreprise ou acteur public, le Médiateur des entreprises vous propose un service gratuit de résolution amiable des différends. Qu'il s'agisse d'un litige entre entreprises (de la TPE au grand groupe) ou d'un litige entre une entreprise et une entité publique, notre réseau de 60 médiateurs implantés dans toute la France se tient à votre disposition pour vous accompagner dans une médiation client-fournisseur gratuite, rapide, et dont la finalité tient en une phrase : « sortir par le haut d'un conflit temporaire et restaurer la confiance entre partenaires ».

Cette confiance passe également par un changement culturel, que nous stimulons avec toutes les bonnes volontés qui adhèrent à la Charte Relations fournisseur responsables, ou qui visent « l'excellence achats » du Label RFR, décerné en partenariat avec le CDAF. Enfin, pour lever toutes les barrières freinant encore l'innovation, notre action s'intensifie pour résoudre les différends liés à l'innovation, pour protéger et valoriser la propriété industrielle, et pour encourager « l'Innovation ouverte ».

C'est dans cet esprit que ce site met à votre disposition tous les outils que nous développons pour améliorer la confiance. Il ne répond certainement pas à tout et ne remplace pas un échange direct. Nous sommes donc à votre écoute : n'hésitez pas à nous adresser une demande de médiation ou, pour toute autre question, à nous contacter via le [formulaire de contact](#) !

On the right side of the page, there is a section titled "En un clic" with two buttons: "Saisir le médiateur" and "Nous contacter". Below this, there is a "Tweets de @PPelouzet" section showing a tweet from Pierre Pelouzet (@PPelouzet) dated "Demain 7h45 BFM RADIO, RV du MEDIATEUR. Certificat CE en retard entreprise en danger. @michelpicot et moi échangeons avec le chef d'entreprise". The tweet includes a photo of Pierre Pelouzet and another man, with the text "BUSINESS CLUB DE FRANCE BFM BUSINESS".

<http://www.economie.gouv.fr/>

100%



le médiateur
DES ENTREPRISES

Saisir la médiation :

www.mediateur-des-entreprises.fr



Le Médiateur des entreprises

le médiateur DES ENTREPRISES

Avant de commencer | Conditions d'éligibilité | Type de saisine | Votre entreprise ou organisme | Objet de la saisine | Partie sollicitée pour une médiation | Pièces jointes | Validation du dossier | Récapitulatif général

A lire avec attention : ce qu'il faut comprendre et respecter en s'engageant dans la démarche.

Le médiateur n'est ni juge, ni arbitre, ni conciliateur. Il agit comme intervenant neutre, impartial et indépendant, afin d'aider les parties à trouver une solution mutuellement acceptable à leur différend.

A cette fin, il s'emploie à créer des conditions qui facilitent et permettent, outre le rétablissement de relations durables entre les parties :

- l'information et la compréhension mutuelle des parties sur leur situation respective,
- la négociation franche et efficace,
- la conclusion par les parties, sur la base d'un libre consentement, d'une transaction/protocole/accord/... donnant effet, le cas échéant, aux solutions identifiées.

Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Le dispositif est gratuit. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite.

La médiation est donc un temps privilégié qui suppose l'absence de toute intervention extérieure, qu'elle qu'en soit la nature, risquant de la mettre en échec. Toutes les informations saisies dans ce formulaire resteront confidentielles.

Le formulaire de saisine du Médiateur des entreprises comprend 6 parties à renseigner :

- le cadre de saisine (commande publique ou non / démarche individuelle ou collective) ;
- les informations sur votre société / organisme ;
- l'objet de votre litige ou de votre signalement ;
- les informations sur la partie avec laquelle vous rencontrez des difficultés ;
- la possibilité de joindre les documents que vous jugerez utiles à votre dossier (fichiers Word, PDF, etc.) ;
- la reconnaissance de la confidentialité pour pouvoir valider la saisine.

Pour remplir votre dossier, munissez-vous des éléments suivants :

- les coordonnées de votre entreprise/organisme (code NAF, forme juridique, effectif, numéro SIREN) ainsi que, pour vous joindre, votre adresse de messagerie électronique (pas de boîte générique) et votre numéro de téléphone (pas de standard)
- pour l'autre partie : son numéro SIREN et son code NAF (informations présentes sur une facture notamment). S'il s'agit d'une entité publique, saisir 9 zéros (SIREN) et 84, 85 ou 86 (NAF)

⚠️ Après avoir renseigné toutes les étapes, vous validerez définitivement votre dossier en cochant la case relative à la confidentialité. Vous recevrez par courriel une confirmation de l'enregistrement de votre demande.

* Lorsqu'un astérisque précède une zone de texte, le champ doit être obligatoirement renseigné. Le survol de cette image ⓘ affichera une information contextuelle supplémentaire.

Tant que votre saisine n'aura pas été validée (dernier onglet), la médiation n'en aura pas connaissance et vous aurez la possibilité de compléter ou de modifier votre dossier pendant 8 jours.. Un identifiant et un mot de passe vous seront alors adressés par courriel.

Quitter | Saisir un nouveau dossier | Accéder à un dossier existant

SG Mentions légales

100%



Merci

